

| | |
|-------------------|-------------------------------|
| <u>Présents :</u> | MME Odile BEGORRE-MAIRE |
| | M. Sébastien DOSE |
| | MME Jeannine DOUGOUD |
| | M. Jean-François GRANDBASTIEN |
| | M. Dominique GRANDIEU |
| | M. Philippe HALLIER |
| | MME Renée HENRY |
| | M. Jean-Pierre HUET |
| | M. Antony KUHN |
| | M. Denis MACHADO |
| | M. Jean-Jacques MAXANT |
| | MME Martine SCHREIBER |
| | M. Laurent TROGRIC |
| | M. Bernard VERGANCE |
| <u>Excusés :</u> | M. Denis BERGEROT |
| | MME Martine DROUOT |
| | M. Sébastien POINT |

N°05 – DB du 03/03/2020

Rapporteur : M. HUET

**Défi « J'y vais » soutenu par l'ADEME
Convention de partenariat 2020 avec l'association Vélo et Mobilités
Actives (VMA)**

Pour encourager le changement de comportement de chacun pour passer de la voiture individuelle à des modes plus actifs (marche, vélo, transports en commun), le Défi « Au boulot, j'y vais à vélo », qui s'est tenu ces dernières années, a connu une participation grandissante. Ce défi a fédéré des territoires volontaires en Alsace, puis s'est élargi à des territoires des Vosges et de Moselle. Dans un premier temps, le défi a uniquement ciblé les déplacements domicile-travail. Les kilomètres des salariés à vélo sont comptabilisés par structure participante (entreprises, collectivités, associations, ...), puis un classement par catégorie est élaboré à l'échelle globale et par territoire pour valoriser les structures participantes.

Dès 2017, certains territoires, eu égard à leur configuration, ont souhaité proposer une déclinaison du défi sur tous les modes de déplacement alternatifs à l'auto-solisme : « Au boulot, j'y vais autrement », « À l'école, j'y vais à vélo ! ». En 2020, ce dernier s'organisera lors de l'édition nationale de la « Semaine de la marche et du vélo à l'école et au collège ».

La volonté de l'ADEME est d'étendre le Défi à l'échelle du Grand Est. L'association Vélo et Mobilités Actives Grand Est assurera la coordination, l'organisation et l'animation du Défi de l'édition 2020 et ses déclinaisons au niveau régional. L'ADEME s'est engagée à accompagner financièrement l'association VMA Grand Est sur 3 ans de ce portage du Défi Grand Est. A l'issue de cette période, il est attendu que les territoires puissent prendre majoritairement en charge le financement de l'opération.

Le changement d'échelle au Grand Est maintiendra l'esprit initial du défi qui fédère des initiatives locales.

Ce projet s'inscrit dans les démarches volontaires et réglementaires des territoires au titre de leurs Plans Climat ou d'autres dispositifs qui leur sont propres et ceci à différentes échelles (commune, intercommunalité, agglomération, Pays-PETR, Parcs).

Le Défi « J'y vais ! » a pour objectif d'inciter un maximum de salariés et d'élèves à se rendre sur le lieu de travail ou de scolarité à vélo ou en modes de déplacement alternatifs à l'auto-solisme durant le Défi.

Ce projet s'appuie sur des actions et outils développés et mutualisés pour l'ensemble des territoires participant au Défi, à savoir :

- structurer une démarche commune aux différents partenaires en matière de sensibilisation au report modal et à l'éco-mobilité ;
- coordonner les démarches auprès des partenaires et prescripteurs potentiels ;
- mettre à disposition une plate-forme internet (www.defi-jyvais.fr) comme outil d'information et de communication autour de cet événement ;
- mettre à disposition un outil numérique d'inscription et de comptage à la fois simple pour les structures participantes et accessible aux individus participants au défi. L'outil doit aussi permettre d'afficher en temps réel le nombre de structures (organisations, établissements scolaires) et de personnes participant au défi ;
- proposer des outils d'animation et de communication aux territoires : communiqués de presse, événements de lancement, réseaux sociaux, site internet, vidéos et photos des éditions précédentes et de l'édition en cours, ... ;
- proposer des outils d'animation et de communication pour les structures participantes : affiches et bandeaux internet, argumentaire éco-mobilité, conseils sécurité, outil de comptage, ... ;
- organiser des événements de remise des prix du Défi ;
- créer un poste de coordinateur et animateur du Défi.

Le périmètre d'action proposée ici est le territoire du Bassin de Pompey, qui s'associe ainsi et s'intègre pleinement dans l'opération régionale de promotion du vélo et des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Le Bassin de Pompey s'engage :

- à organiser le Défi aux dates retenues au niveau Grand Est et à mobiliser les crédits nécessaires au déroulement du projet ;
- à désigner un référent technique ;
- à relayer l'opération, ses campagnes de communication et d'animation sur son territoire, auprès des employeurs et autres acteurs potentiels ;
- à animer localement le Défi et, s'il le souhaite, organiser un défi local, en cohérence avec les orientations du Défi Grand Est, avec un classement interne et une remise des prix. Ces actions locales seront portées par le Bassin de Pompey. Pour tout élément de communication ou de promotion du Défi, l'appartenance à l'échelon régional doit être citée et le logo du défi doit être apposé.

La convention, qui sera établie avec VMA, courra sur une durée de 12 mois, couvrant la période de préparation, d'organisation, d'animation et de bilan du Défi 2020 et de ses déclinaisons, ainsi qu'une première préfiguration de l'édition 2021.

Le Défi « A l'école, j'y vais à vélo ! » durera deux semaines et sera organisé autour de « la Semaine de la marche et du vélo à l'école et au collège » au cours du mois de mai 2020. La remise des prix régionale aura lieu au mois de juin 2020 et avant la fin d'année scolaire 2020.

Le Défi « Au boulot, j'y vais à vélo ! » et sa déclinaison multimodale se dérouleront du 2 au 14 juin 2020. Les résultats du défi Grand Est seront annoncés avant le 10 juillet 2020. Les événements de remise de prix du défi Grand Est se dérouleront durant la Semaine Européenne de la Mobilité (16 au 22 septembre 2020).

Le projet réunit les territoires participant au Défi pour l'année 2020, tous considérés comme partenaires et structures co-organisatrices du Défi.

Le comité d'organisation du Défi est composé d'un représentant de chaque territoire financeur, de l'ADEME et de l'association VMA Grand Est. Il sera consulté régulièrement au cours de l'année et l'association l'informerait de l'évolution du défi et de son déroulé (nouvelles inscriptions, nombre de participants inscrits...), et lui soumettra toute nouvelle orientation ou nouveaux éléments (idée de calcul, choix des prix...)

A leur initiative et sur fonds propres, chacun des partenaires pourra également conduire des animations spécifiques locales, s'inscrivant dans l'esprit du Défi régional et venant le compléter par des actions de proximité pour mobiliser les acteurs locaux et motiver les participants de leur territoire.

De manière concertée, des collaborations pourront être également recherchées avec des prescripteurs potentiels (CCI, associations cyclistes locales, vendeurs de cycles, ...) ainsi qu'avec des sponsors potentiels (fabricants de cycles, fournisseurs d'équipements, d'offres de services, ...).

Les collectivités et territoires participants contribuent aux frais mutualisés liés à l'organisation du Défi sur la base du budget prévisionnel ci-dessous.

L'ADEME apporte également son soutien pour les charges liées à la coordination assurée par l'association VMA, ainsi qu'à l'actualisation et à l'adaptation du site Internet.

La contribution du Bassin de Pompey est fixée à 1 000 €.

Des contributions complémentaires pourront être mobilisées par l'association VMA auprès des Conseils Départementaux, notamment pour l'organisation du Défi dans les collèges.

Il est demandé au Conseil de Communauté d'approuver la convention et d'autoriser :

- la signature d'une convention avec l'association VMA pour une durée d'1 (cf. convention en annexe) ;
- la participation du Bassin de Pompey à l'organisation et à l'animation des Défis « A l'école, j'y vais à vélo ! » et « Au boulot, j'y vais à vélo ! » et les suivants ;
- Monsieur le Président à entreprendre les démarches nécessaires pour ces manifestations.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention.

AUTORISE

- La signature de la convention avec l'association VMA pour une durée d'1 an ;
- La participation du Bassin de Pompey à l'organisation et à l'animation des Défis « A l'école, j'y vais à vélo ! » et « Au boulot, j'y vais à vélo ! » et les suivants ;

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20200303-05-DE
Date de télétransmission : 13/03/2020
Date de réception préfecture : 13/03/2020

- Monsieur le Président à entreprendre les démarches nécessaires pour ces manifestations.
- Le versement d'une subvention de 1 000 euros dans le cadre de cette opération

PREVOIT l'inscription au budget supplémentaire 2020 d'une somme de 1 000 euros.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC